FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

En cas d'urgence, composer le 1-800-327-8633 (FAST MED).

Date d'établissement de la FTSS (A/M/J) : 2013-12-31

Remplace la FTSS datée du (A/M/J) : NOUVELLE

FTSS préparée par :
Service de réglementation et évaluation biologique
Syngenta Canada inc.

Pour de plus amples renseignements, composer le
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682).

SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Appât fourmicide en gel OPTIGARD® Numéro de produit : A15236A
Numéro d'homologation : 30788

Matière active (%) : Thiaméthoxame (0,010 %) N° CAS : 153719-23-4
Appellation chimique : 3-(2-chloro-1,3-thiazol-5-ylméthyl)-5-méthyl-1,3,5-oxadiazinan-4-ylidène(nitro)amine
Catégorie chimique : Insecticide de la famille des néonicotinoïdes

Utilisation du produit : Pour la suppression, à l'intérieur comme à l'extérieur, des fourmis se nourrissant de sucres qui envahissent les structures.

SECTION – 2 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA PEL	ACGIH TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA – cancérogène	SIMDUT†
Thiaméthoxame (0,010 %)	Non établie	Non établie	3 mg/m^3 MPT ***	Non	
Saccharose	15 mg/m^3 MPT (total); 5 mg/m^3 (inhalable)	10 mg/m^3 MPT	10 mg/m^3 MPT (total); 5 mg/m^3 (inhalable) **	Non	

*** Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT).
† Substance inscrite dans la liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur* les produits dangereux.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.
Catégorie de risque de Syngenta : B

SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aiguë

Peut causer une légère irritation des yeux et de la peau.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

Propriétés physiques

Aspect : Solide d'incolore à clair.
Odeur : Inodore.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition pertinentes : Peau, yeux, bouche, poumons.

SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le Service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (**1-800-FASTMED**)] pour obtenir de plus amples renseignements.

CONTACT AVEC LES YEUX :	Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.
CONTACT AVEC LA PEAU :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant de 15 à 20 minutes. En cas d'irritation, obtenir immédiatement des soins médicaux.
INHALATION :	Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.
INGESTION :	En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée est capable d'avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un centre antipoison ou d'un médecin. Si la personne incommodée vomit, la faire pencher vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissures pénètrent dans les voies respiratoires, puis lui faire rincer la bouche et boire de l'eau.

NOTES AU MÉDECIN

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS MÉDICALES QUI SERONT AGGRAVÉES : Aucune connue.

SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : Non disponible.
Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air : Sans objet.
Température d'auto-inflammation : Non disponible.
Inflammabilité : Non disponible.
Produits de combustion dangereux : Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.
Conditions favorables à l'inflammabilité :
Agent extincteur : Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique, du halon ou un brouillard d'eau (éviter d'utiliser un jet d'eau). Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.
Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique :
Explosivité sous l'effet d'une décharge statique :

SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant à la récupération du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petites quantités de produits déversées peuvent être récupérées de la façon habituelle. Porter de l'équipement et des vêtements de protection tels que décrits dans la section 8 ou sur l'étiquette du produit.
Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement : Maîtriser le déversement à la source. Contenir le produit déversé pour éviter qu'il ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Récupérer avec une pompe ou avec une pelle les grandes quantités de liquide déversées et les mettre dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités de liquide déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Ramasser le matériau avec une pelle ou un balai et déposer dans un contenant jetable. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau absorbant et déposer dans le contenant d'élimination. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposeront naturellement. Si une grande quantité de produit est déversée, enlever la couche de sol contaminée et prendre les mesures pour en disposer de façon appropriée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés aux organismes de réglementation concernés.

SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques concernant la manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, d'utiliser des produits du tabac et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements de protection appropriés (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants, enlever l'équipement de protection, puis bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, d'utiliser des produits du tabac, de boire et d'appliquer des cosmétiques. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maisonnée. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter que le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés ne contaminent l'eau; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.
Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks.
Classification du *Code national de prévention des incendies* : Non réglementé.

SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques : Ce produit est destiné à être utilisé à l'extérieur; aucune mesure technique n'est donc requise. Si la situation l'exige, cependant, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES APPLICATIONS COMMERCIALES OU À LA FERME.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition
Généralités : Éviter d'inhaler les poussières, les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou de manipuler des produits du tabac.

INGESTION : Ne pas manger, boire, manipuler des produits du tabac ou appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX : Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

INHALATION : D'ordinaire, le port d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des moyens techniques efficaces pour respecter les limites d'exposition en milieu de travail. En cas de déversement, porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH muni d'un filtre N, R, P ou HE.

Utiliser un appareil respiratoire autonome lorsqu'il y a un déversement si les degrés d'exposition sont inconnus ou chaque fois que les appareils respiratoires à filtre risquent de ne pas offrir la protection désirée.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide d'incolore à clair.
Type de formulation : Solide.
Odeur : Inodore.
pH : 6,6 (solution aqueuse déionisée à 1% @ 20 °C).
Tension de vapeur et température de référence : 2×10^{-11} mmHg @ 20 °C (thiaméthoxame technique)
Densité de vapeur : Non disponible.
Point d'ébullition : Sans objet.
Point de fusion : Sans objet.
Point de congélation : Non disponible.
Densité : 1,26 g/cm^3 @ 20 ºC.
Taux d'évaporation : Non disponible.
Coefficient de répartition eau/huile : log Koe -0,13 (thiaméthoxame technique)
Seuil olfactif : Non disponible.
Point de fusion : Sans objet.
Hydrosolubilité : 4,1 g/L @ 25 °C (thiaméthoxame technique)

SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.
Conditions à éviter : Aucune connue.
Incompatibilité avec d'autres substances : Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux : Aucun connue.
Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

Ingestion :	Voie orale (DL_{50}, rats femelles)	> 5000 mg/kg
Peau :	Voie cutanée (DL_{50}, lapin)	> 5050 mg/kg
Inhalation :	Inhalation (CL_{50}, rat)	> 12,61 mg/L air - 4 heures
Contact avec les yeux :	Très peu irritant (lapin)	
Contact avec la peau :	Pratiquement non irritant (lapin)	
Sensibilisation cutanée :	Non sensibilisant (cobaye)	

Effets sur la reproduction/le développement

Thiaméthoxame	Développement : Aucun effet tératogène chez le rat ou le lapin. Reproduction : Aucun effet sur la reproduction. Légère augmentation pour un effet aux testicules courant chez le rat aux dosées élevées qui n'a pas affecté la reproduction.

Études sur la toxicité chronique/subchronique

Thiaméthoxame

Effets sur le foie et les reins aux doses élevées dans des modèles animaux. Aucun effet neurotoxique dans des modèles animaux.

Cancérogénicité

Thiaméthoxame

Tumeurs du foie aux doses élevées chez la souris; ne s'applique pas à l'humain.

Autres données sur la toxicité

Aucune.

Toxicité des autres composants

Sans objet.

Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit

Organes cibles

Matières actives

Thiaméthoxame	Foie.

Matières inertes

Saccharose :	Sans objet.

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

Toxicité écologique aiguë

Thiaméthoxame

Invertébrés (puce d'eau), CE_{50}, 48 h	> 106 ppm
Poissons (truite arc-en-ciel) CL_{50}, 96 heures	> 100 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – colin de Virginie), CL_{50}	>5200 ppm

Devenir dans l'environnement

Le thiaméthoxame, l'autre matière active, présente un potentiel de bioaccumulation modéré, une faible mobilité et une persistance modérée dans le sol et dans l'eau. La demi-vie de dissipation dans le sol est de 48-239 jours et de moins de 22 jours dans l'eau aérobie.

SECTION – 13 : ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'ils ne soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère provincial de l'Environnement pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES* MATIÈRES DANGEREUSES – ROUTE/VOIE FERRÉE

Non réglementé.

SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Autres règlements; restrictions et prohibitions

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits* antiparasitaires : 30788

SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits* antiparasitaires et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta Canada inc.
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta Canada inc. croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., Syngenta Canada inc. ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de ladite information.

OPTIGARD® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.